



**AVIS DE PROMULGATION DU
RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-08**

**DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE
2026**

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-KAMOURASKA,

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné, de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska, au 531, rue de l'Église Sud, Sainte-Hélène-de-Kamouraska (Québec) G0L 3J0;

QU'à la séance ordinaire du 13^e jour du mois de janvier 2026, tenue à l'heure ordinaire des séances du conseil, le conseil municipal de Sainte-Hélène-de-Kamouraska a adopté le règlement **no 2025-08** intitulé :

« RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2026 »

QUE toute personne intéressée peut venir en prendre connaissance au bureau de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska, aux heures normales d'ouverture.

DONNÉ À SAINTE-HÉLÈNE-DE-KAMOURASKA, CE 14^e JOUR DU MOIS DE JANVIER 2026.



Cédric Lauzon
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

AVIS DE PROMULGATION

- RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2026 -

Règlement 2025-08

Je soussigné, Cédric Lauzon, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie sur le site internet de la municipalité, le 14^{ème} jour du mois de janvier 2026, entre 9 h et 11 h.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE 14^{ème} JOUR DU MOIS DE JANVIER 2026.



Cédric Lauzon
Directeur général et greffier-trésorier